

DECISION DU MAIRE EN DATE DU 1 AVRIL 2025

Nous, Roger DIDIER, Maire de la Ville de GAP,

- Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la convention de groupement de commandes du 04.08.2020 visée en Préfecture le 05.08.2020;
- Vu l'arrêté de délégation de fonction et de signature de M. MEDILI, Adjoint au Maire en date du 02.06.2020;
- Vu l'article R-2123-1 du Code de la Commande Publique ;
- Vu la relance de l'accord-cadre à marché subséquent lancée pour les Travaux d'impression et de livraison de divers supports papiers - Lot 5 Enveloppes à insertion mécanique pour le Groupement de Commande ;
- Considérant qu'à l'issue de la consultation les propositions des sociétés LEGALDOC (50220 Pontaubault), COMPAGNIE EUROPÉENNE DE PAPETERIE (16440 Rouillet Saint-Esteph) et SPOT IMPRIMERIE (13012 Marseille 12) pour le Lot 5 - Enveloppes à insertion mécanique, sont apparues comme économiquement les plus intéressantes pour le groupement de commande ;

DÉCIDONS

Article 1 :

Il est conclu un Accord-cadre multi-attributaire à marché subséquent pour les Travaux d'impression et de livraison de divers supports papiers - Lot 5 - Enveloppes à insertion mécanique pour le Groupement de Commandes Gap/Tallard/Durance avec les sociétés suivantes :

- LEGALDOC classée n° 1,
- COMPAGNIE EUROPÉENNE DE PAPETERIE classée n° 2,
- SPOT IMPRIMERIE classée n° 3,

Les 3 titulaires retenus à l'issue de la consultation seront remis en concurrence pour l'attribution de chaque marché subséquent.

Article 2 :

Les besoins des membres du groupement de commande sont les suivants:

N° du lot	Objet du lot	Montants maximum (HT)
Lot 5	Enveloppes à insertion mécanique	3 000 €
	Dont part ville	2 000 €
	Dont part CCAS	0 €
	Dont part Agglomération	1000 €

Article 3 :

L'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 12 mois à compter de sa notification.

L'accord-cadre est reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 12 mois. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 48 mois.

Article 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur de Cabinet sont chargés de l'exécution de la présente décision.

FAIT ET ARRÊTÉ en MAIRIE, à Gap, le 1 AVRIL 2025

Le Maire-Adjoint


Vincent MEDILI



Transmis en Préfecture le : 01/04/25
Publié ou notifié le : 01/04/25

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE GAP (05)
Utilisateur : ACTES VILLE

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	D2025_03_180
Objet :	Accord-cadre multi-attributaire à marché subséquent pour les Travaux d'impression et de livraison de divers supports papiers ? Lot 5 - Enveloppes à insertion mécanique pour le Groupement de Commandes Gap/Tallard/Durance avec les sociétés suivantes : - LEGALDOC classée n°1, - COMPAGNIE EUROPÉENNE DE PAPETERIE classée n°2, - SPOT IMPRIMERIE classée n°3,
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-04-01 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Actes individuels
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	005-210500617-20250401-D2025_03_180-AI
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 005-210500617-20250401-D2025_03_180-AI-1-1_0.xml	text/xml	1.2 Ko
Document principal (Acte individuel) Nom original : D_16411.pdf Nom métier : 99_AI-005-210500617-20250401-D2025_03_180-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	74.3 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	1 avril 2025 à 09h31min46s	Dépôt initial
En attente de transmission	1 avril 2025 à 09h31min47s	Accepté par le TdT : validation OK

Transmis

1 avril 2025 à 09h31min48s

Transmis au MI

Acquittement reçu

1 avril 2025 à 09h31min58s

Reçu par le MI le 2025-04-01